

NOTE



Date : Vendredi 30 Novembre 2012
Réf : Note DRH/2012-57/FM/AP

A L'ATTENTION DE

L'ensemble du personnel de MISTRAL Habitat

DE LA PART DE

Monsieur Benoit MONTINI
Directeur Général

Objet : Avenant n°2 à l'Accord collectif d'entreprise relatif à la classification des emplois et aux barèmes de rémunération du 5/10/2010

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous informons de la signature en date du 20 Novembre 2012 de l'avenant n°2 à l'accord collectif d'entreprise relatif à la classification des emplois et aux barèmes de rémunération du 5/10/2010.

La prise d'effet de cet avenant est fixée au 1^{er} décembre 2012 conformément aux formalités de dépôt d'entrée en vigueur.

Nous vous rappelons également que l'accord collectif d'entreprise relatif à la classification des emplois et aux barèmes de rémunération du 5/10/2010, ainsi que les avenants n°1 et n°2, sont consultables par l'ensemble du personnel sur le site Intranet de MISTRAL Habitat, ainsi qu'auprès de la Direction des Ressources Humaines.

Vous en souhaitant bonne réception,

Le Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. MONTINI', with a horizontal line drawn through it.

Benoit MONTINI